

LES ÉTABLISSEMENTS ET LES SALARIÉS

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE LA MAÇONNERIE ET DU GROS ŒUVRE DANS LE BÂTIMENT PAR CODE NAF (2021)

Construction de maisons individuelles (4120A)	● 20 267 (13%)
Construction d'autres bâtiments (4120B)	● 10 411 (7%)
Travaux de démolition (4311Z)	● 1 426 (1%)
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiments (4399C)	● 92 325 (61%)
Travaux de revêtement des sols et des murs (4333Z)	● 26 980 (18%)



ÉTABLISSEMENTS DE LA MAÇONNERIE ET DU GROS ŒUVRE (2021)

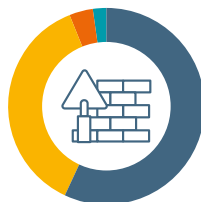
151 409 établissements
(28% des établissements du secteur Bâtiment).

87% des établissements comportant au moins un salarié sont des établissements de moins de 10 salariés.

5,9 salariés en moyenne par établissement disposant d'effectifs (5,8 salariés en moyenne par établissement dans le secteur Bâtiment).

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE LA MAÇONNERIE ET DU GROS ŒUVRE DANS LE BÂTIMENT SELON LEUR TAILLE (2021)

0 salarié	● 86 467 (57%)
1 à < 10 salariés	● 56 246 (37%)
10 à < 20 salariés	● 5 625 (4%)
20 à < 50 salariés	● 2 411 (2%)
50 à < 200 salariés	● 597 (0%)
200 salariés et plus	● 63 (0%)

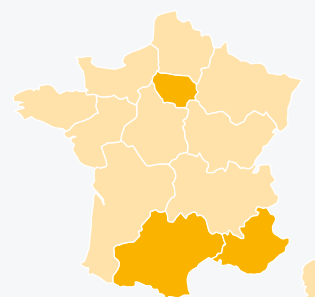


TOP 3 DES RÉGIONS (2021)

Île-de-France
28 532 établissements

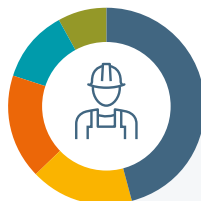
Provence-Alpes-Côte d'Azur
20 621 établissements

Occitanie
18 672 établissements



RÉPARTITION DES SALARIÉS DE LA MAÇONNERIE ET DU GROS ŒUVRE DANS LE BÂTIMENT SELON LA TAILLE DE LEUR ÉTABLISSEMENT (2023)

1 à < 10 salariés	● 46%
10 à < 20 salariés	● 17%
20 à < 50 salariés	● 17%
50 à < 200 salariés	● 12%
200 salariés et plus	● 8%



Note de lecture : les établissements de 1 à moins de 10 salariés représentent 37 % des établissements et concentrent 46 % des effectifs de la maçonnerie et du gros œuvre.

Entre 2020 et 2021, les activités de la maçonnerie et du gros œuvre du bâtiment ont globalement connu une hausse de leurs effectifs. Dans l'ensemble, cette hausse était de 2 %. Entre 2017 et 2021, le nombre de maçons (et connexes) a augmenté de 13 %. Sur la même période, les carreleurs et les préparateurs en démolition ont vu leurs effectifs augmenter respectivement de 18 % et 1 %.

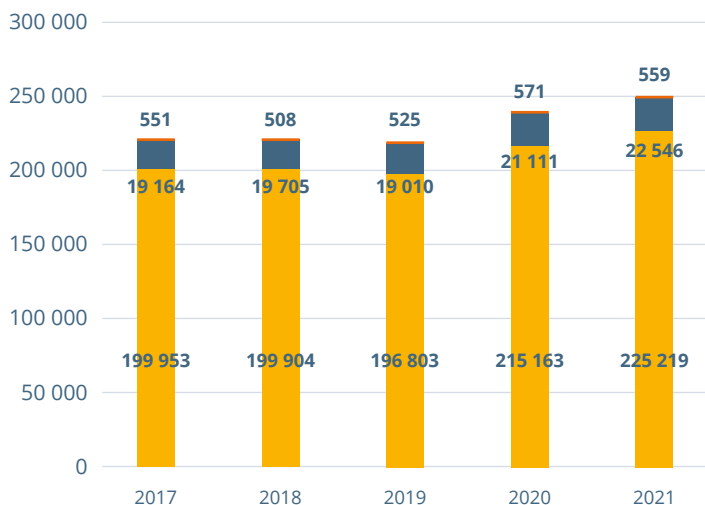
Nombre de salariés (tous métiers confondus)	Construction de maisons individuelles	Construction d'autres bâtiments	Travaux de démolition	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiments	Travaux de revêtement des sols et des murs	Total
2020	52 852	72 667	7 352	204 938	35 957	373 766
2021	55 943 (+6%)	72 090 (-1%)	7 503 (+2%)	210 181 (+3%)	36 762 (+2%)	382 479 (+2%)

Source : Nombre de salariés (tous métiers confondus) - URSSAF / Traitements : Réseau des CERC.

Lecture : entre 2020 et 2021, les effectifs ont augmenté de 2% dans l'activité « travaux de démolition ».

ZOOM SUR LES MAÇONS, LES CARRELEURS ET LES PRÉPARATEURS EN DÉMOLITION

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MAÇONS, CARRELEURS ET PRÉPARATEURS EN DÉMOLITION



	Carreleurs	Maçons	Préparateurs en démolition
2017	-	-	-
2018	+3%	=	-8%
2019	-4%	-2%	+3%
2020	+11%	+9%	+9%
2021	+7%	+5%	-2%

Source : UCF-CIBTP / Traitements : Réseau des CERC / Secteurs BTP

- Préparateurs en démolition
- Carreleurs
- Maçon et connexes

LA FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS

NOMBRE ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES DANS LA MAÇONNERIE ET LE GROS ŒUVRE DONT LES FORMATIONS ONT ÉTÉ FINANÇÉES PAR L'OPCO DE LA CONSTRUCTION (CONSTRUCTYS)

	Construction de maisons individuelles	Construction d'autres bâtiments	Travaux de démolition	Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiments	Travaux de revêtement des sols et des murs	Total
2022	6 260	12 193	3 030	34 448	3 465	59 396
2023	6 931 (+11%)	13 290 (+9%)	3 061 (+1%)	39 888 (+16%)	4 168 (+20%)	67 338 (+13%)

LA MAÇONNERIE ET LE GROS ŒUVRE DANS LE BÂTIMENT EN 2023

7%
sont des femmes
(9% dans le Bâtiment)

23%
des stagiaires du Bâtiment dont
les actions ont été financées
par l'OPCO

26%
des formations financées par l'OPCO à
destination des salariés d'établissements
de moins de 10 salariés (**31%** dans le Bâtiment)

TOP 3 DES PRINCIPAUX THÈMES ET SOUS-THÈMES DES FORMATIONS (2023)

- N°1 Réglementaire Santé - Sécurité** → **68%**
Conduite d'engins **32%**
Santé **26%**
Travaux en hauteur **21%**
- N°2 Numérique** → **7%**
Logiciel de gestion **48%**
Logiciel métier **13%**
CAD BIM **13%**
- N°3 Prévention** → **6%**
Prévention **26%**
Sécurité **16%**
Arrimage élingage **16%**

TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

- Île-de-France**
9 478 stagiaires
- Auvergne-Rhône-Alpes**
8 460 stagiaires
- Provence-Alpes-Côte d'Azur**
6 620 stagiaires



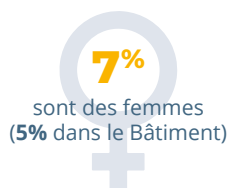
LA FORMATION CONTINUE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS

RÉPARTITION PAR CODE NAF DES STAGIAIRES DE LA MAÇONNERIE ET DU GROS ŒUVRE DONT LA FORMATION A ÉTÉ FINANCÉE PAR LE FAFCEA (2023)

Construction de maisons individuelles (4120A)	10%
Construction d'autres bâtiments (4120B)	5%
Travaux de démolition (4311Z)	1%
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiments (4399C)	17%
Travaux de revêtement des sols et des murs (4333Z)	67%



LA MAÇONNERIE ET LE GROS ŒUVRE DANS LE BÂTIMENT (2023)



TOP 3 DES PRINCIPAUX THÈMES ET SOUS-THÈMES DES FORMATIONS (2023)

N°1 Technique	→ 62%	Techniques 80% FEEBAT 15% Permis de conduire 5%
N°2 Gestion et informatique	→ 34%	Gestion et management général 83% Gestion et management spé. métier 11% Appel d'offres, logiciels spé., coût de revient 3%
N°3 Formations diplômantes	→ 1%	RNCP transverse 44% RNCP Reprise-transmission entreprise 37% RNCP spé. métier 19%

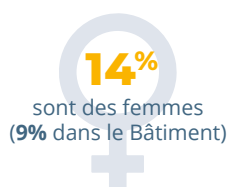
TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

Nouvelle-Aquitaine	213 stagiaires
Auvergne-Rhône-Alpes	210 stagiaires
Provence-Alpes-Côte d'Azur	205 stagiaires



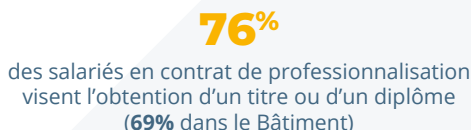
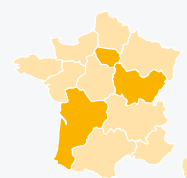
LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

LA MAÇONNERIE ET LE GROS ŒUVRE DANS LE BÂTIMENT (2023)



TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

Île-de-France	144 contrats
Bourgogne-Franche-Comté	129 contrats
Nouvelle-Aquitaine	124 contrats



Entre 2021 et 2023, le nombre de contrats de professionnalisation dans la maçonnerie et le gros oeuvre a diminué de 16 %. Cette tendance s'observe également dans le secteur du Bâtiment dans son ensemble mais de façon moins soutenue (-7 %).

	Construction de maisons individuelles	Construction d'autres bâtiments	Travaux de démolition	Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiments	Travaux de revêtement des sols et des murs	Total
2021	200	456	11	524	80	1 271
2022	203 (+2%)	439 (-4%)	16 (+45%)	472 (-10%)	78 (-3%)	1 208 (-5%)
2023	183 (-10%)	403 (-8%)	15 (-6%)	402 (-15%)	59 (-24%)	1 062 (-12%)

| Lecture : entre 2021 et 2022, les contrats de professionnalisation ont diminué de 4 % dans l'activité « construction d'autres bâtiments ».

LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

LA MAÇONNERIE ET LE GROS ŒUVRE DANS LE BÂTIMENT (2023)

9%
sont des femmes
(7% dans le Bâtiment)

20 312
Contrats d'apprentissage en cours
au 31/12/2023 soit **22%** des contrats
d'apprentissage du Bâtiment

TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

Île-de-France

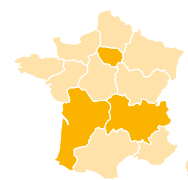
2 514 contrats

Auvergne-Rhône-Alpes

2 356 contrats

Nouvelle-Aquitaine

2 127 contrats



Plus d'un **1** apprenti sur **2**
exécute son contrat d'apprentissage
dans une entreprise de moins
de 10 salariés (**55%**)

52%
des apprentis visent un CAP
(**49%** dans le Bâtiment)

Entre 2021 et 2023, le nombre de contrats d'apprentissage dans la maçonnerie et le gros œuvre a diminué de 1 % (+1 % dans le secteur Bâtiment).

	Construction de maisons individuelles	Construction d'autres bâtiments	Travaux de démolition	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiments	Travaux de revêtement des sols et des murs	Total
2021	2 390	2 917	134	12 615	2 457	20 513
2023	2 390 (=)	3 145 (+8%)	165 (+23%)	12 404 (-2%)	2 368 (-4%)	20 472 (=)
2023	2 154 (-10%)	3 255 (+3%)	152 (-8%)	12 363 (=)	2 388 (+1%)	20 312 (=)

| Lecture : entre 2021 et 2022, les contrats d'apprentissage ont augmenté de 8 % dans l'activité « construction d'autres bâtiments ».

CLÉS DE COMPRÉHENSION

LES ÉTABLISSEMENTS

Pour les deux graphiques « Répartition des établissements de la maçonnerie et du gros-œuvre » (par code NAF ou selon leur taille) :

Source : INSEE (établissements au 31/12/2021)

Traitements : OPCO de la Construction - Constructyts

Sont comptabilisés tous les établissements de France (sauf ceux n'ayant aucun salarié et ne réalisant aucun chiffre d'affaires) dont les codes NAF sont les suivants :

41.20A : Construction de maisons individuelles

41.20B : Construction d'autres bâtiments

43.11Z : Travaux de démolition

43.33Z : Travaux de revêtement des sols et des murs

43.99C : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

Pour le graphique « Répartition des salariés de la maçonnerie et du gros-œuvre selon la taille de leur établissement » :

Source : OPCO de la Construction - Constructyts - d'après le fichier transmis par France Compétences (URSSAF).

Photographie à instant T des adhérents en Décembre 2023.

Traitements : OPCO de la Construction - Constructyts

L'effectif transmis par l'URSSAF pour chacun des établissements correspond à l'effectif équivalent temps plein moyen sur l'année.

LES SALARIÉS

Source : URSSAF

Traitements : réseau des CERC

Sont comptabilisés tous les salariés des entreprises des codes NAF cités précédemment, quelle que soit la fonction occupée (production, administratif, commercial, technicien ou cadre).

Source : UCF-CIBTP

Traitements : réseau des CERC

Sont comptabilisés tous les salariés qui occupent les métiers de maçons (et connexes), de préparateurs en démolition et de carreleurs quelle que soit l'entreprise BTP ressortissante à la caisse des congés payés.

NB : les effectifs d'un métier peuvent dépasser le nombre de salariés total associé à l'activité (NAF) du métier cible.

Causes : caractéristiques spécifiques des sources de données, une entreprise peut être multi-activité mais dispose d'un seul code NAF etc.

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Source : OPCO de la Construction - Constructyts

Traitements : OPCO de la Construction - Constructyts

Contrats en cours au 31/12/N.

CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Source : OPCO de la Construction - Constructyts

Traitements : OPCO de la Construction - Constructyts

Contrats en cours au 31/12/N.

FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS

Source : OPCO de la Construction - Constructyts

Traitements : OPCO de la Construction - Constructyts

Sont comptabilisées uniquement les formations continues des personnels sous statut **salarié** et **financées par l'OPCO de la Construction** (Constructyts).

Les entreprises peuvent réaliser des formations en autofinancement qui ne sont donc pas comptabilisées.

FORMATION CONTINUE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS

Source : FAFCEA

Traitements : OPCO de la Construction - Constructyts

Sont comptabilisées uniquement les formations continues des **personnels non-salariés du Bâtiment** (ex : artisans, conjoints non-salariés, créateurs-repreneurs d'entreprise, auto-entrepreneurs) et **financées par le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales** (FAFCEA).

Les entreprises peuvent réaliser des formations en autofinancement qui ne sont donc pas comptabilisées.

NB : certaines données formations ne sont pas intégrées au périmètre d'analyse car le code NAF de l'entreprise est hors champ du BTP alors que son IDCC appliqué et déclaré à l'URSSAF (par le biais de la DSN), correspond au périmètre de financement de l'OPCO de la Construction.